



ANNEXE C

DEMANDE: Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)

DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC) La présente annexe est réservée seulement aux bénéficiaires qui sont résidents de la Saskatchewan.

Directives:

- 1. La présente annexe doit être remplie et signée par le(s) souscripteur(s) du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Le parent ayant la garde ou le tuteur légal doit également la signer s'il s'agit d'une personne autre que le(s) souscripteur(s).
- 2. Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les demander au fournisseur de REEE.
- 3. La présente annexe n'est valide que si elle est remplie, signée, datée et remise au fournisseur de REEE. Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).
- 4. Conservez une copie pour vos dossiers.

Fournisseur de REEE			REEE - N de contrat		
C-1	Renseignements sur le(s) s	souscripte	ur(s)		
Vous êtes le souscripteur si vous avez ouvert le REEE pour l'enfant admissible.	Nom de famille du souscripteur		Prénom du souscripteur		
Le cas échéant.	Nom de famille du cosouscripteur		Prénom du cosouscripteur		
Dans un cas d'un organisme d'aide à l'enfance.	Nom de l'organisme		Nom du représentant de l'organisme		
C-2	Renseignements sur les bé	enéficiaire	S		
Si vous répondez NON, la SEEAS ne sera pas versée.	ous les bénéficiaires sont frères et ans cette annexe sont résidents de la				
Le bénéficiaire est l'enfant nommé par le souscripteur qui recevra les incitatifs à l'épargne- études pour l'aider à payer ses études postsecondaires s'il est admissible en vertu des modalités du REEE.	Nom de famille du bénéficiaire		Prénom du bénéficiaire		
			_		
	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe		Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)	
		O massami			
	Nom de famille du bénéficiaire		Prénom du bénéfic	ciaire	
	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe	F	Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)	
		masculin	féminin		
	Nom de famille du bénéficiaire		Prénom du bénéficiaire		
	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Sexe	F	Résident de la SK depuis (aaaa/mm/jj)	
		masculin	féminin		
	S'il y a plus de trois bénéficiaires, joignez des copies supplémentaires de la présente annexe.				
	Bénéficiaires supplémentaires - voir ci-jointe(s)		= Nombre total de bénéficiaires		





Conditions régissant le versement de la SEEAS

- 1. Le bénéficiaire doit être un résident de la Saskatchewan au moment du versement d'une cotisation dans un REEE pour être admissible à la SEEAS.
- 2. La SEEAS ne peut être versée que si un bénéficiaire est désigné dans le REEE ou, s'il y en a plus d'un, que tous les bénéficiaires sont frères et sœurs.
- 3. Si le bénéficiaire a 16 ou 17 ans, au moins une des deux conditions ci-dessous doit être remplie pour qu'il puisse être admissible à recevoir la SEEAS :
 - Un minimum de 100 \$ de cotisations par année a été versé à un ou plusieurs REEE à l'égard du bénéficiaire au cours d'au moins quatre années quelconques avant la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint 15 ans, et n'en a pas été retiré. OU
 - Un minimum de 2 000 \$ de cotisations a été versé à un ou plusieurs REEE à l'égard du bénéficiaire avant la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint 15 ans, et n'en a pas été retiré.

REEE.

Déclaration et consentement

J'autorise le fournisseur de REEE à demander au fiduciaire de faire la demande de la SEEAS à l'égard des bénéficiaires.

Je confirme que les bénéficiaires sont des résidents de la Saskatchewan et je consens à informer le fournisseur de REEE si, à n'importe quel moment, leurs situations venaient à changer.

Vous devez lire cette section et apposer votre signature pour recevoir la subvention dans le REEE.

Cette section explique les conditions pour le

versement de la

subvention dans un

J'autorise l'utilisation des renseignements relatifs à ce REEE, aux fins d'administration de la SEEAS.

Je comprends que la Loi sur la protection des renseignements personnels (Canada) me donne, à moi (ou à mon représentant autorisé), le droit d'accéder à mes renseignements personnels qui se trouvent en possession du gouvernement et, le cas échéant, à ceux des bénéficiaires, ou le droit de demander qu'on y apporte des corrections.

Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la protection de mes renseignements personnels à la section C-5 et je consens à ce que mes renseignements personnels et, le cas échéant, ceux des bénéficiaires soient utilisés et partagés.

	Signature du souscripteur	Date (aaaa/mm/jj)
	Signature du cosouscripteur (le cas échéant)	Date (aaaa/mm/jj)
À remplir seulement s'il s'agit d'une personne autre que le souscripteur/ cosouscripteur	Signature du parent ayant la garde ou du tuteur légal	Date (aaaa/mm/jj)
	Nom du parent ayant la garde ou du tuteur légal (veuillez écrire en lettres moulées)	





Protection de vos renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de la loi The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act (gouvernement de la Saskatchewan), des Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Regulations (gouvernement de la Saskatchewan), de la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social (gouvernement du Canada), de la Loi canadienne sur l'épargne-études (gouvernement du Canada) et de la Loi de l'impôt sur le revenu (gouvernement du Canada) pour la gestion de la SEEAS.

Vous n'êtes pas obligé de fournir des renseignements personnels. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne pourra pas verser au fiduciaire la SEEAS pour le bénéficiaire du REEE.

Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés par, et communiqués entre, les parties qui suivent aux fins de la gestion de la loi The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act et de la Loi de l'impôt sur le revenu : le gouvernement de la Saskatchewan, EDSC, l'Agence du revenu du Canada, le fournisseur de REEE et ses mandataires, le fiduciaire, et entre les fournisseurs de REEE lors du transfert de REEE.

Cette section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et comment ils sont utilisés, partagés et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels.

Les renseignements peuvent être communiqués à une tierce partie découlant d'un contrat avec EDSC à des fins de sollicitation postale. Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés à des fins d'analyse de politique, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Les renseignements peuvent également être communiqués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations supplémentaires ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.

Lorsque ces renseignements sont sous le contrôle d'EDSC, ils sont traités conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social, la Loi canadienne sur l'épargne-études, la Loi sur la protection des renseignements personnels ainsi que toutes autres lois applicables.

Vous avez droit à la protection et à la consultation de vos renseignements personnels. Les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 506 et EDSC PPU 390 décrivent les genres de renseignements conservés par EDSC pour la gestion de la SEEAS par le Programme canadien pour l'épargne-études. La marche à suivre pour accéder à ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, qui se trouve à Canada.ca/ infosource-ESDC. Info Source Source peut également être consultée en ligne dans tout Centre Service Canada.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à www.priv.gc.ca/fr.

Définitions

Ces définitions ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne constituent pas les définitions acceptées conformément à la législation. En cas de contradiction, les définitions légales prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi canadienne sur l'épargne-études, et la loi The Saskatchewan Advantage Grant for Education Savings Act auront préséance.

Fiduciaire: Organisme financier qui investit, administre et distribue les sommes d'argent dans le REEE du bénéficiaire.

Fournisseur de REEE (aussi appelé promoteur) : Individu ou organisme qui offre des REEE au public et qui ouvrira un REEE pour le souscripteur.

Parent ayant la garde ou tuteur légal : Individu, ministère, organisme ou établissement qui a la responsabilité de pourvoir aux soins de l'enfant et qui a légalement le droit de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.

Souscripteur : Individu ou organisme d'aide à l'enfance qui ouvre un REEE, désigne un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) et peut déposer des sommes d'argent (cotisations) dans le REEE.

Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS) : Un paiement de 10 % appliqué à la première tranche de 2 500 \$ des cotisations annuelles versées à un REEE, au nom d'un bénéficiaire admissible, jusqu'à la fin de l'année civile où ce dernier atteint ses 17 ans.

Pour plus de renseignements sur la Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan :

Téléphone: 1 888 276-3624 / 1 866 260-7723 pour les utilisateurs d'ATS seulement

Courriel: cesp-pcee@hrsdc-rhdcc.qc.ca Internet: www.canada.ca/ressourcesREEE

